LE PARC NATUREL RÉGIONAL DES ALPILLES

Le livret pour faire connaissance avec le Parc

Parc naturel régional des Alpilles

Une autre vie s'invente ici

Union européenne

Liberté • Égalité • Fraternité
République Française

Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur

Département Bouches du Rhône

LA MAISON DU PARC DES ALPILLES

Inaugurée en 2016, c'est le point central de la vie du Parc. Ce bâtiment à l'architecture audacieuse accueille au quotidien les équipes du Parc, agents, élus, ou partenaires.

Lieu privilégié de travail, d'échanges et d'information, la Maison du Parc dispose de belles installations dédiées aux rencontres et à la connaissance du territoire.

Largement ouverte au public, aux écoles et aux associations, la Maison du Parc et son jardin pédagogique se mettent également au service de l'éducation, de l'accueil et de l'écocitoyenneté, conformément à la nature même des missions du Parc.

UNE ARCHITECTURE REMARQUABLE

La Cloutière est une maison bourgeoise du 18ème siècle qui a longtemps appartenu à la famille Mistral jusqu'au milieu du 20ème siècle. Le projet architectural de restauration et d'extension marie aujourd'hui le contemporain à l'ancien, avec une exigence environnementale très forte comme en témoigne, par exemple, l'emploi de bois locaux (Pin des Alpilles et mélèze de la Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur) et une performance énergétique et environnementale reconnue par le niveau OR des *Bâtiments Durables Méditerranéens.*

UN LIEU DE VIE & D'ANIMATIONS

Tout au long de l'année, venez découvrir la Maison du Parc naturel régional des Alpilles, c'est votre Maison, vous y serez chez vous! Vous y trouverez un programme d'animations, expositions, conférences, projections et ateliers divers, ainsi que les sorties et manifestations proposées dans les 16 communes du Parc.

Facile ! *Retrouvez le programme des sorties et animations gratuites du Parc des Alpilles dans le guide « Rendez-vous du Parc ».*
> www.parc-alpilles.fr

MAISON DU PARC DES ALPILLES
2, boulevard Marceau • 13210 Saint-Rémy-de-Provence
T. **04 90 90 44 00** > **contact@parc-alpilles.fr**
Du lundi au vendredi > **9H** à **12H** et de **14H** à **17H**
Suivez l'actualité du Parc sur notre page ***Facebook@pnralpilles***

BIENVENUE dans le Parc naturel régional des Alpilles

Le territoire des Alpilles est labellisé ***« Parc naturel régional »*** depuis 2007. L'évidence même pour ce petit joyau de Provence, à la beauté si fragile et singulière. Une terre pittoresque façonnée par plus de 4 000 ans d'histoire, un lieu de vie remarquable par la diversité de ses richesses naturelles et culturelles, un terroir exceptionnel par l'équilibre subtil qui lie ses paysages aux femmes et aux hommes qui y œuvrent au quotidien.

C'est au travers d'une longue démarche de rassemblement des forces vives du territoire et d'élaboration d'un projet d'avenir, que les Alpilles sont entrées dans la prestigieuse famille des Parcs naturels régionaux. Les 16 communes qui se partagent ce précieux massif calcaire ont agi de concert pour faire reconnaître le territoire au niveau national pour la grande qualité de ses patrimoines. Cette reconnaissance marque ainsi la volonté unanime des communes, de la Région, du Département et de l'État d'inscrire la destinée des Alpilles dans une démarche de développement économique et social durable et d'allier la protection de l'environnement au développement des activités humaines.

Ni réserve naturelle, ni parc de loisirs, un Parc naturel régional est un territoire ouvert et vivant, où l'on associe préservation et valorisation grâce à la volonté quotidienne des élus, des acteurs socioéconomiques et des habitants, qui travaillent main dans la main, projet après projet, et cherchent l'alchimie entre le progrès économique et social et la préservation de la nature.

Ce petit livret de présentation a pour vocation de vous présenter ce qu'est le Parc naturel régional des Alpilles et en quoi son ambition concerne tout un chacun qui, pour un jour ou pour toujours, trace son chemin dans les Alpilles.

Sommaire :

- Les Alpilles, un territoire vivant 4
- Le Parc des Alpilles, qu'es-aco ? 6
- Que fait le Parc ? 9
- Préserver & protéger les patrimoines 10
- Aménager le territoire 12
- L'accueil & l'éducation pour tous 14
- Développer le tissu économique & social 16
- Protéger & gérer la forêt 18
- Le vrai / faux 19

Beaucaire
Tarascon
Mas-Blanc-des-Alpilles
Saint-Étienne-du-Grès
Saint-Rémy-de-Provence
Maillegès
Plan d'Orgon
Orgon
Durance
Rhône
Eygalières
Les Baux-de-Provence
Sénas
Fontvieille
Maussane-les-Alpilles
Paradou
Aureille
Lamanon
Eyguières
Mouriès
Arles
Saint-Martin-de-Crau

LES ALPILLES
UN TERRITOIRE VIVANT

LE PARC NATUREL RÉGIONAL DES ALPILLES, quelques repères *(Insee 2015)*

Région > Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Département > Bouches-du-Rhône.

Population > **≈ 50 000 habitants.**

Superficie
> **51 000 hectares** dont 25 000 hectares de terres agricoles irriguées par plus de 400 km de canaux.
> **21 212 hectares** d'espaces naturels dont 64 % de forêts constituées principalement de pin d'Alep (40 %).
> Seul **5 %** du territoire concerne les villes, les routes et les industries.

Densité
> **98 habitants au km².**
> **Plus de 40 %** de la population active travaille dans le secteur du commerce et des services,
> **11 %** dans l'industrie, **10 %** dans l'agriculture.

Le massif > **30 km de long sur 10 km** de large avec un point culminant à 498 mètres (Les Opies).

Patrimoine
> **Plus de 120 espèces animales rares ou à protéger** dont 13 espèces d'oiseaux particulièrement emblématiques du fait de leur rareté : l'Aigle de Bonelli, le Vautour percnoptère par exemple.
> **Plus de 110 monuments** inscrits ou classés au titre des monuments historiques dont des joyaux archéologiques tels que Glanum, les Caisses de Jean-Jean ou la meunerie romaine de Barbegal.

LES 16 COMMUNES du Parc naturel régional des Alpilles *(Insee 2015)*

Aureille	1553 hab. 21,74 km²
Les-Baux-de-Provence	391 hab. 18,07 km²
Eygalières	1 830 hab. 33,97 km²
Eyguières	6 996 hab. 68,75 km²
Fontvieille	3 627 hab. 40,18 km²
Lamanon	2 031 hab. 19,19 km²
Mas-Blanc-des-Alpilles	518 hab. 1,57 km²
Maussane-les-Alpilles	2 226 hab. 31,59 km²
Mouriès	3450 hab. 38,35 km²
Orgon	3 104 hab. 34,78 km²
Le Paradou	1936 hab. 16,15 km²
St-Étienne du Grès	2 438 hab. 29,04 km²
St-Rémy-de-Provence	9 775 hab. 89,09 km²
Sénas	7 022 hab. 30,61 km²

Villes portes dont les territoires sont partiellement dans le périmètre du Parc naturel régional des Alpilles :

St-Martin-de-Crau	13 673 hab. 214,87 km²
Tarascon	15 056 hab. 73,97 km²

53 Parcs naturels régionaux de France

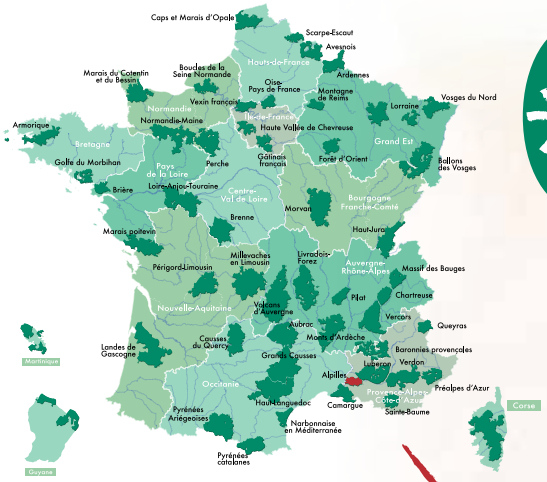

Parcs naturels régionaux de France

Les établissements publics de coopération intercommunale

- Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles
- La Métropole d'Aix-Marseille-Provence
- Communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette
- Terre de Provence Agglomération
- Autre structure de coopération intercommunale : Pôle d'Équilibre territorial et rural du Pays d'Arles.

UN PARC, DES PARCS

Le Parc des Alpilles fait partie de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France qui rassemble en 2018, 53 parcs soit 15 % du territoire français.

Découvrez tous les Parcs naturels régionaux
> www.parcs-naturels-regionaux.fr

Il est également membre de l'association Réseau des Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur qui est l'une des régions les mieux dotée avec 8 Parcs naturels régionaux et 1 en projet, témoin de sa grande richesse naturelle et culturelle.

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

LE PARC DES ALPILLES...

QU'EST-CE QU'UN PARC NATUREL RÉGIONAL ?

« Parc naturel régional » est un classement qui peut être accordé à un territoire rural et habité dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité, mais dont l'équilibre est fragile. Le Parc naturel régional est créé sur un territoire pour protéger et mettre en valeur ces grands espaces ruraux habités.

Il s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine naturel et culturel.

Le programme de conservation, d'étude et de développement d'un Parc est défini par sa Charte pour une durée de 15 ans. C'est sous l'égide de la Région que se définissent le périmètre et la Charte, et c'est à l'État qu'incombe la labellisation Parc naturel régional qui est décrétée par le Premier Ministre.

Intéressé ? *La Charte du Parc des Alpilles est en téléchargement sur:*

> www.parc-alpilles.fr

COMMENT ÇA MARCHE ?

Le Parc est géré par **un syndicat mixte**, c'est-à-dire un établissement public local sans fiscalité propre qui réunit ses collectivités membres. Le syndicat mixte met en œuvre les plans d'actions annuels en veillant à respecter les orientations de la **Charte**.

LE PARC, UNE ORGANISATION COLLECTIVE

> LE COMITÉ SYNDICAL est l'instance de décision du Parc. Il est composé d'élus des collectivités membres : les 16 communes, le Département des Bouches-du-Rhône et la Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur, soit 46 élus, auxquelles sont associés des partenaires socio-économiques (Chambre de commerce et d'industrie, Chambre d'agriculture, etc.).

Proche de vous ! *Habitants du Parc, n'hésitez pas à aller à la rencontre des élus du Parc dans votre commune.*

> L'ÉQUIPE TECHNIQUE, composée des agents du Parc. Elle assure le fonctionnement général, met en œuvre les décisions du Comité syndical, et anime les projets du Parc.

> LES COMMISSIONS, thématiques ou fonctionnelles, de même que le **CONSEIL SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE** accompagnent tout au long de l'année les travaux du Parc des Alpilles pour définir les axes de travail et aider à la prise de décisions. Elles réunissent de nombreuses associations et autres structures représentant les acteurs du territoire.

QU'ES-ACO ?

« Le Rassemblement des Amis du Parc naturel régional des Alpilles (RAPNRA), regroupe des associations actives dans la préservation des paysages, de la biodiversité, du bâti remarquable et de l'héritage culturel du territoire.
Il siège dans toutes les commissions, à la fois comme force de proposition et comme ambassadeur du Parc auprès des habitants. Il contribue avec d'autres associations locales, aux activités du Parc. »

Alexandre RISSO
RAPNRA

QUI TRAVAILLE AU PARC DES ALPILLES ?

Les agents du Parc. Il s'agit dans les Alpilles d'une vingtaine de personnes. Cette **équipe pluridisciplinaire** est placée sous l'autorité de son directeur, et se compose :

> **DE CHARGÉS DE MISSION**, chacun spécialiste dans son domaine (forêt, biodiversité, agriculture, urbanisme, économies d'énergie, eau-air-déchets, tourisme, éducation etc.). Ils travaillent en transversalité et assurent la coordination des projets avec de nombreux partenaires.

> **D'AGENTS ADMINISTRATIFS** : accueil, finances, ressources humaines, secrétariat, etc.

Disponible ! *L'équipe du Parc est facilement accessible à la Maison du Parc de Saint-Rémy-de-Provence*

QUE FAIT...

QUELS PRINCIPES & MOYENS D'ACTIONS ?

Le Parc n'a pas le pouvoir de contraindre, **il a le devoir de convaincre.**

En effet, sans véritable pouvoir réglementaire, le Parc agit sur la base du volontariat, et selon des principes de **concertation et d'échanges** associant les élus, les partenaires du Parc et autres acteurs socio-économiques du territoire. Chaque objectif est débattu, décidé et mis en œuvre de façon collective.

L'ingénierie territoriale de l'équipe est mise au service des acteurs locaux pour développer des projets, souvent innovants, et toujours dans le sens du développement durable.

Côté finances, le Parc dispose d'un budget de fonctionnement et d'investissement, consacré au fonctionnement courant et aux actions.

Le Parc ne perçoit aucun impôt spécifique, son financement est assuré par les collectivités adhérentes :

- **Le Conseil Régional**, principal financeur ;
- **Le Conseil Départemental** ;
- **Les communes**, en fonction du nombre d'habitants.

En outre, un Parc naturel régional est en capacité de mobiliser des financements extérieurs pour ses propres projets ou celui d'un tiers, auprès de :

- **L'État** par ses services (DREAL, DDT...) ou ses agences (Agence de l'eau, de la maîtrise de l'énergie, de la Biodiversité, etc.) ;
- **L'Europe** via les appels à projets (LIFE, LEADER, FEDER...) ;
- Le Parc des Alpilles génère également **des recettes de ventes ou de services, et mobilise des mécénats.**

Utile ! *Le Parc est reconnu pour sa capacité à mobiliser des financements publics, mais aussi privés, pouvant bénéficier au territoire.*

LE PARC?

QUELLES SONT SES MISSIONS?

Les grandes missions d'un Parc naturel régional sont définies par le code de l'environnement:

- **La protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager;**
- **L'aménagement du territoire;**
- **Le développement économique et social;**
- **L'accueil, l'éducation et l'information;**
- **L'expérimentation, l'innovation.**

Pour conduire ces missions, le Parc s'organise autour de sa **Charte**. Ce projet collectif a été élaboré avec l'ensemble des acteurs du territoire: communes, région, département, associations, habitants, etc. La Charte est LE document de référence qui définit les orientations et les objectifs propres au territoire. Pour le Parc des Alpilles, il s'agit de:

- **La volonté** de protéger, de gérer et de partager un patrimoine naturel, culturel et paysager d'exception, et de transmettre la culture provençale des Alpilles, vivante et en constante évolution.
- **L'exigence** de mener une politique ambitieuse de maîtrise du foncier agricole et urbain, comme condition du développement durable et de la mixité sociale du territoire.
- **L'engagement** de développer une économie respectueuse du territoire, dont l'agriculture est la clé de voûte.
- **Le choix** d'un tourisme durable et d'une fréquentation maîtrisée des espaces naturels.
- **La détermination** à faire de la participation et de la mobilisation des habitants et des acteurs locaux les fondements de la démocratie locale et de l'écocitoyenneté.

Les orientations du Parc naturel régional des Alpilles, inscrites dans notre Charte, engagent les signataires pour une durée de 15 ans, soit jusqu'en 2022, date à laquelle une nouvelle Charte sera élaborée pour reconduire le label Parc naturel régional.

L'existence du Parc se traduit au quotidien par de nombreuses actions et expérimentations sur:

- ***Le patrimoine naturel & les activités humaines;***
- ***L'aménagement du territoire, la qualité de vie et le foncier;***
- ***La connaissance & la vie du territoire;***
- ***L'agriculture;***
- ***Le tourisme;***
- ***Le commerce, l'artisanat & les entreprises.***

PRÉSERVER & GÉRER...

LA NATURE

Même s'il n'est pas que « Nature », un Parc naturel régional est d'abord reconnu pour sa **richesse naturelle remarquable et fragile.**

Dans les Alpilles, la préservation de ce petit trésor est le premier objectif de la Charte. Il s'agit alors de préserver la biodiversité remarquable, mais aussi celle plus ordinaire, qui constituent ensemble la toile de fond des paysages quotidiens des hommes et femmes du territoire et très prisée par ses visiteurs.

Tout naturellement, falaises, plaines et piémonts, milieux rupestres, forêts et garrigues, pelouses sèches et zones humides, dans lesquels s'imbriquent des pratiques agricoles souvent extensives, sont autant de milieux de vie pour nombre d'espèces végétales, ou animales dont l'emblématique Aigle de Bonelli ne peut résumer à lui seul l'extraordinaire richesse.

Que fait-on ?

Sous l'impulsion des spécialistes de la biodiversité et tout un réseau de scientifiques, gestionnaires, et associations, le Parc mène des actions globales pour la **conservation des habitats et des espèces** sur le long terme :

- **Mettre en œuvre des actions concrètes sur le terrain :** restaurations de milieux ouverts favorables aux espèces méditerranéennes, plantations de haies, restauration de ripisylve, installation de nichoirs, etc.
- **Conduire les études et suivis scientifiques** nécessaires à la gestion des habitats et des espèces : par exemple pour les oiseaux, les chauves-souris, le lézard ocellé, ou les insectes.
- **Accompagner les activités du territoire** dans le sens du maintien des équilibres écologiques, notamment en proposant des « solutions favorables à l'environnement » dans les activités agricoles, ou les projets d'urbanisme.
- **Assurer une veille foncière** sur les espaces naturels sensibles.
- **Informer le plus grand nombre** sur les enjeux de préservation de la nature, par des animations et sorties, Fête de la Nature, Nuit de la chouette, des chauves-souris, Journées internationales des zones humides, etc.

LES PATRIMOINES

« J'anime les deux sites Natura 2000 « Alpilles » qui ont été désignés pour la conservation des oiseaux, des habitats naturels, de la faune et de la flore.
Mes missions consistent à veiller à la cohérence des politiques publiques avec les enjeux de conservation. Je travaille en équipe avec les autres agents du Parc et de nombreux acteurs (État, collectivités territoriales, professionnels, associations).
J'apporte une expertise écologique dans le cadre de la réalisation des documents d'aménagement ou de travaux. Par ailleurs, je suis en charge des suivis naturalistes (oiseaux, mammifères…) et suis surtout spécialisée pour les chauves-souris. Je réalise également des missions de sensibilisation : formations en direction d'étudiants et de professionnels, animations pour les scolaires et le grand public, etc. »

Annabelle PIAT
Chargée de mission Natura 2000
au Parc des Alpilles

LA CULTURE

Qu'il s'agisse des pierres millénaires, de la langue provençale, ou d'une culture vivante traditionnelle ou contemporaine, les Alpilles sont imprégnées partout d'une **culture singulière**. Les siècles de civilisations successives ont laissé aux quatre coins du territoire un patrimoine bâti remarquable, d'Aqueducs romains, en châteaux médiévaux, chapelles romanes, demeures renaissance, Mas provençaux, ou autres oratoires, lavoirs etc. En outre, ce berceau de la Provence a inspiré nombre d'artistes des plus célèbres aux simples anonymes en faisant des Alpilles un haut lieu de la culture.

Que fait-on ?

Le Parc a pour objectif de préserver et valoriser le patrimoine et de faire vivre et transmettre cette culture aux multiples influences.

La création de parcours d'interprétation, l'élaboration d'un plan de préservation et valorisation des aqueducs antiques, l'édition de l'encyclopédie des Alpilles, et l'organisation de diverses manifestations culturelles sont des exemples d'actions sur ce sujet.

AMÉNAGER...

PAYSAGES & URBANISME

La Préservation du cadre de vie, des paysages et de l'empreinte typique de nos villages est une priorité pour le Parc naturel régional des Alpilles soumis à une forte pression foncière. L'accompagnement des collectivités pour **un développement urbanistique harmonieux et durable** constitue l'une des missions phares du Parc.

Le Parc offre une expertise professionnelle dans les domaines de :

- **L'élaboration des documents d'urbanisme :** Le Parc est associé à l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme et du SCOT, Schéma de Cohérence Territoriale. Ceux-ci doivent être compatibles avec les orientations de la Charte.
- **Le développement des projets d'aménagement :** le Parc sensibilise et conseille les acteurs publics et privés pour les aider à construire un projet en cohérence avec le territoire.
- **La maîtrise de la publicité** par la mise à disposition d'outils dédiés : la Charte de l'affichage publicitaire et de la signalétique dans le Parc des Alpilles, le guide des enseignes et devantures et le site internet :

  > **www.sesignalerdanslesalpilles.fr**

- La compréhension de l'évolution des paysages grâce à **l'Observatoire photographique des paysages :**

  > **www.alpilles-paysage.fr**

« Nous avons fait appel au Parc naturel régional des Alpilles pour nous accompagner dans la mise en place de notre SIL, signalisation d'information locale communale.
Nous avons pu bénéficier d'un service de proximité réactif grâce à l'expertise d'une technicienne spécialisée recrutée par le Parc. Comme nous, d'autres collectivités font appel à ce service assurant ainsi la cohérence des actions sur le territoire. »

Claude SANCHEZ
Premier adjoint de Saint-Étienne du Grès,
Président de la commission communication du Parc

LE TERRITOIRE

GESTION DE LA FRÉQUENTATION

Le Parc naturel régional des Alpilles agit au quotidien pour **maîtriser** la présence de l'homme dans les espaces naturels et **favoriser** une fréquentation respectueuse des sites sensibles. Par le conseil et l'accompagnement, le Parc:

- **Contribue à l'aménagement des sentiers balisés** dans le massif grâce à des dispositifs de panneaux, balisages et de mises en défens.
- **Améliore l'accueil des usagers** pour la pratique des activités en espaces naturels.
- **Accompagne et informe les organisateurs de manifestations** sportives et les porteurs de projets d'activités de pleine nature des règles de bonnes conduites en zone naturelle.
- **Maîtrise l'usage des loisirs motorisés en espaces naturels:** mise à disposition des collectivités d'outils méthodologiques et pratiques comme des documents cartographiques; mise en place d'aménagements de contention (poteaux et chicanes).
- **Participe au développement d'outils innovants à destination du grand public:** application mobile Balades nature dans les Alpilles, site internet:
  > **www.cheminsdesparcs.fr**
  et à la publication d'ouvrages de découverte du territoire.
- Met à disposition des organisateurs de manifestations le **Pack Eco-manifestation** constitué de poubelles de tri et d'outils de sensibilisation.
- Assure une veille de la fréquentation des espaces naturels grâce **à un dispositif de capteurs automatiques.**

« La randonnée pédestre et son environnement sont une passion pour moi. Aussi, lorsqu'il a été envisagé de créer un Parc naturel dans les Alpilles, j'ai souhaité, avec mon association, m'impliquer dans ce projet.
C'est ainsi que se sont créés mes liens avec le Parc, d'abord dans l'élaboration de la charte puis dans sa mise en œuvre. J'ai apprécié la démarche participative adoptée par le Parc pour concilier les impératifs de protection de la nature et les activités de loisirs. Mes attentes en matière de randonnée ne sont pas encore entièrement satisfaites, mais je pense que le « sentier » est déjà bien tracé. »

Serge VIOLAS
Président de l'Association La Draille à Saint-Rémy-de-Provence

L'ACCUEIL & L'ÉDUCATION...

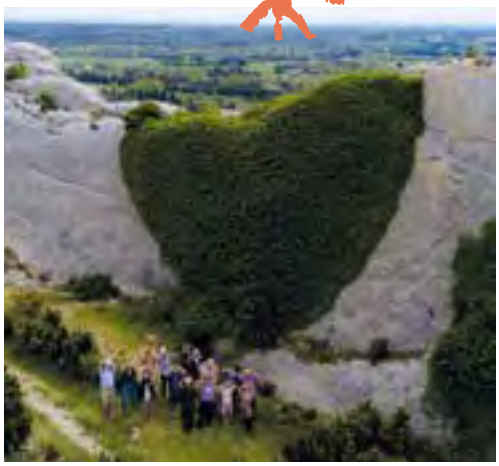

« Aimer, comprendre, partager... permet à chacun d'agir selon ses propres convictions en s'ouvrant sur la diversité du monde. Parce que la prise en compte de notre environnement est un enjeu mondial, et parce que c'est l'une des missions fondamentales des Parcs naturels régionaux, la sensibilisation, l'éducation et la formation constituent un axe central de l'action du Parc naturel régional des Alpilles ».

Sur ces mots de la Charte du Parc, l'ambition est clairement posée. Il s'agit de susciter chez le plus grand nombre, les pitchouns comme les plus grands, **la connaissance et l'amour de ce territoire.**

Non pas pour donner des leçons de morale, non pas seulement pour penser aux générations futures, mais pour comprendre ici et aujourd'hui ce qui fait la richesse et la beauté des Alpilles à travers le temps, et la manière de la préserver.

« Habitante des Alpilles depuis 15 ans, j'aime redécouvrir le territoire en toutes saisons avec les Rendez-vous du Parc. De nombreux parcours, parfois méconnus, sont rendus accessibles par des guides qui savent nous révéler les secrets des Alpilles, et en toute convivialité. Mes préférées sont les sorties à la rencontre des oiseaux des Alpilles : les grands rapaces ou les Rolliers… Et pour mes enfants adolescents, ce sont les activités VTT et escalade qui ont la cote ! »

Sylvie
48 ans, habitante d'Eyguières

POUR TOUS

Que fait-on ?

Les programmes d'éducation et de sensibilisation s'adressent à tous les publics, aux habitants, aux visiteurs, aux adultes, aux familles, et particulièrement aux enfants du territoire.

Pour les enfants de tous âges, les projets d'Éducation à l'Environnement et au Territoire sont menés sur plus de 25 thèmes différents dans les classes, le périscolaire, ou lors des campagnes de sensibilisation.

Chaque année entre 2500 à 5000 enfants bénéficient ainsi **des ateliers, ou sorties pédagogiques du Parc des Alpilles** réalisés en partenariat avec des associations dynamiques, et l'appui de l'Éducation nationale.

Pour tous, petits et grands, le territoire se révèle au travers d'un programme de sorties, d'activités animé toute l'année par le Parc et ses guides partenaires. Sorties nature, patrimoine, gourmande, écoresponsable, ou sportives, ateliers créatifs, chantiers participatifs, expositions, conférences, projections... Il y a mille façons de (re)découvrir autrement les Alpilles et ses multiples facettes.

« Comme chaque année avec ma classe, nous avons participé au projet class'Alpilles pour découvrir l'environnement et le territoire. Cette année c'était pour participer à l'observatoire photographique des paysages des Alpilles. Nous avons effectué deux sorties, une à l'automne et l'autre au printemps pour photographier notre environnement : la nature mais aussi le village. Nous avons étudié ces paysages et observé les évolutions entre les photos des saisons différentes. Nous avons même reçu un diplôme pour notre participation à ce projet ! »

Clément
10 ans, élève à Orgon

DÉVELOPPER LE TISSU ÉCONOMIQUE & SOCIAL

L'AGRICULTURE

L'agriculture est **la clé de voûte de l'identité** de ce territoire rural. Le soutien à l'agriculture est essentiel afin d'assurer la pérennisation des activités humaines liées au secteur et de conserver nos paysages. Pour ce faire le Parc conduit de nombreuses actions dans les domaines de :

- **L'évolution des modes de production** plus respectueux de l'environnement : développement des circuits courts, formations et journées d'échanges, développement de nouveaux outils de production.
- **La valorisation des savoir-faire locaux** par la création d'un verger patrimonial, la réalisation d'une grainothèque pour sauvegarder les graines locales, la mise en ligne d'un site internet sur la gestion de l'eau dans les Alpilles : **> www.leaudesalpilles.com**
- **Le maintien du pastoralisme ;**
- Le développement et la promotion de **la marque Valeurs Parc naturel régionaux ;**
- **L'animation foncière.**

« Je suis agricultrice à Maussane-les-Alpilles, productrice d'olives et d'huile d'olive et j'ai créé 3 gîtes sur la propriété familiale. Le respect de l'environnement, un profond attachement au terroir, à mes racines et aux traditions sont au cœur de mon métier. Ce sont des valeurs que j'aime partager et transmettre à mes hôtes. C'est pourquoi, j'ai tout naturellement décidé d'engager mon activité d'hébergement dans une démarche de développement durable, accompagnée par le Parc naturel régional des Alpilles. Mes 3 gîtes ont obtenu en 2015 la marque Valeurs Parc ! On fait partie d'un réseau et la Marque identifie et qualifie notre produit ! »

Christine GARCIN
Oléicultrice et Gîtes du Mas Saint-Roman à Maussane-les-Alpilles

LE TOURISME

Le tourisme dans les Alpilles est l'un des principaux atouts du développement économique. La destination « Alpilles » doit s'adapter à une forte pression avec plus de 600 000 visiteurs par an (au moins 1 nuitée). Le Parc des Alpilles œuvre avec tous ses partenaires publics et privés à la promotion de **l'écotourisme**, secteur en forte croissance, pour un tourisme respectueux de son environnement, socialement solidaire et pourvoyeur d'emplois, ceci par la mise en place :

- **D'une stratégie de tourisme durable** approuvée par l'Europe au travers de la Charte européenne du tourisme durable signée jusqu'en 2020.
- De modes de découverte douce, notamment par le développement de la filière **cyclo touristique et le tourisme ornithologique**.
- La qualification de l'offre touristique par le marquage en **Valeurs Parc** d'hébergeurs et de prestataires engagés à nos côtés dans l'amélioration de leur pratique et la valorisation du territoire.
- **Des outils** pour aborder le Parc des Alpilles de façon ludique et engagée : site internet pour préparer vos randonnées (chemins desparcs.fr), carte interactive, application pour tablette et Smartphone Balades nature dans les Alpilles, Point infos oiseaux du Musée Urgonia à Orgon, etc.

ZOOM sur la Marque Valeurs Parc

La Marque Valeurs parcs naturels régionaux, propriété de l'État, permet de garantir un produit, un hébergement ou une activité spécifique au territoire qui :

- *Mène des activités dans le respect de l'environnement et la valorisation des patrimoines naturels et culturels.*
- *Privilégie les liens humains, les rencontres et l'échange.*

Découvrez les bénéficiaires de la Marque Valeurs Parcs sur:
> www.consommerparc.fr

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE & ÉCOLOGIQUE

Le Parc naturel régional est un acteur local de premier ordre dans la lutte contre le **gaspillage énergétique** et le **réchauffement climatique**. Inscrire le territoire dans une démarche territoriale durable passe par la maîtrise de l'énergie et la gestion efficiente des ressources. Le Parc impulse et accompagne de nombreuses initiatives publiques et privées dans cet objectif:

- La mise en place **d'un Conseil en énergie partagé** pour aider les collectivités à réduire leur consommation énergétique.
- **La participation au Plan climat air énergie territorial du Pays d'Arles** mis en place par le gouvernement pour lutter contre les effets du changement climatique.
- La sensibilisation du public à **la préservation et à l'utilisation raisonnée de l'eau.**
- L'accompagnement des particuliers et des collectivités **vers le zéro pesticide** pour l'entretien des jardins et espaces verts.
- La participation à **des opérations nationales de sensibilisation** telles que le Jour de la nuit.
- Accompagnement **de projets industriels de type photovoltaïques**.

« Depuis 2010, j'interviens dans les communes du Parc qui le souhaitent pour réduire leur consommation d'eau et d'énergie (éclairage, chauffage, véhicules, etc.). Mon travail consiste à inventorier le patrimoine communal, analyser les factures afin de réaliser un bilan des consommations. Ce bilan permet de proposer des actions concrètes (travaux, réajustement de contrats, etc.) et de sensibiliser les utilisateurs pour un changement durable des pratiques. »

Julien ALTIER
Conseiller en énergie partagé du Parc des Alpilles

PROTÉGER & GÉRER LA FORÊT

Près de la moitié du territoire du Parc des Alpilles est constitué d'espaces naturels dont 64 % de forêts, majoritairement de la pinède et de la garrigue. Notre climat chaud et sec en été augmente fortement le risque incendie. Le Parc naturel régional des Alpilles, en collaboration avec ses partenaires, collectivités, Service départemental d'incendie et de secours, Office national des forêts, sociétés de chasse, etc. contribue à la réalisation de nombreux travaux de prévention des incendies mais travaille également à l'information et à la sensibilisation du public en période critique. Par ailleurs, le bois est une ressource économique que le Parc souhaite développer durablement, dans le respect de l'environnement. Parmi ces actions, le Parc :

- **Anime** le Plan Intercommunal de Débroussaillement et d'Aménagement Forestier des Alpilles (PIDAF) ;
- **Coordonne, réalise et entretient** des travaux de Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI) en lien avec ses partenaires ;
- **Aide les paysages altérés** à reprendre vie après un incendie ;
- **Incite les propriétaires privés** & **les communes à la réalisation de travaux sylvicoles** permettant de gérer durablement les espaces boisés ;
- **Élabore la « Charte forestière de territoire** & **le Plan d'approvisionnement territorial »,** outils de gestion multifonctionnelle de la forêt et de ses produits ;
- **Met en œuvre une stratégie de sensibilisation** & **d'information du public** aux risques incendie notamment via une démarche initiée par la Région : « la Garde régionale forestière » ;
- **Accompagne les communes** dans leurs Obligations Légales de Débroussaillement.

« La défense du massif forestier contre les incendies est un des rôles majeurs du Parc naturel régional des Alpilles. La présence sur le terrain en période estivale de la Garde régionale forestière constitue un rôle préventif indispensable reconnu des services de secours et des collectivités. En outre, ces « ambassadeurs du Parc » sont en mesure de donner de nombreuses informations sur le rôle et les missions du Parc, et sur le territoire des Alpilles en général. »

Emma CASSOURRA
Chef d'équipe 2018
de la Garde régionale forestière

VRAI FAUX

Le Parc est un espace naturel fermé ..... FAUX

Le Parc est un territoire, il englobe le massif, les plaines, les villages et même les zones d'activités. La circulation y est libre sauf dans le massif forestier en période estivale du fait du risque incendie.

Le Parc décide de la réglementation de l'accès au massif en période estivale ..... FAUX

C'est de la compétence de la Préfecture du département qui décide des zones accessibles et du niveau de risque incendie. Le Parc contribue à la communication et à la sensibilisation de cette réglementation notamment en participant à l'opération « Garde régionale forestière » à l'initiative de la Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le Parc peut refuser un permis de construire ..... FAUX

Le Parc ne peut pas empêcher la délivrance d'un permis de construire. En revanche, il donne un avis sur les documents d'urbanisme du type Plan Local d'Urbanisme.

La chasse et la pêche sont autorisées dans le Parc ..... VRAI

De plus, les chasseurs sont associés à de nombreuses actions de gestion du massif.

Le Parc met des PV ..... FAUX

Le Parc n'a aucun pouvoir de police.

La circulation motorisée dans le Parc est réglementée ..... VRAI

Elle est interdite dans tous les espaces naturels et fortement réglementée sur les chemins. Il appartient aux communes de définir les voies ouvertes à la circulation.

Le Parc gère la propreté du territoire ..... FAUX

C'est de la compétence des intercommunalités qui gèrent le ramassage et le tri des déchets. Cependant c'est une thématique importante du Parc notamment en matière de sensibilisation.

Le Parc accompagne le développement économique ..... VRAI

Dans de nombreux domaines, agriculture, tourisme, énergies renouvelables, artisanat, etc., le Parc soutient les initiatives pour une économie de proximité durable.

Le Parc gère les travaux de défense de la forêt contre les incendies ..... VRAI

Il a la compétence du plan de travaux forestiers (débroussaillement, réhabilitation des terrains incendiés, etc.). Il est associé aux autres acteurs de la forêt, Office National des Forêts, département, pompiers, etc.).

Application multimédia balade nature « LES OISEAUX DES ALPILLES »

Cette application pour smartphones et tablettes permet de découvrir 6 parcours pédestres dans les Alpilles, particulièrement remarquables pour la diversité des oiseaux et des paysages. Outre les itinéraires et les nombreux points d'intérêt, l'utilisateur a également accès à des informations visuelles et sonores à travers photographies et vidéos ainsi qu'à un quizz pour tester ses connaissances !

À pied, à vélo, VTT ou cheval, partageons les trésors de nos territoires préservés !

> **www.cheminsdesparcs.fr**

Ce site internet permet à chacun de préparer ses balades et randonnées dans les Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur pour explorer – vivre – comprendre ces territoires préservés.

Livret de présentation du Parc naturel régional des Alpilles, 2 boulevard Marceau, 13210 Saint-Rémy-de-Provence. Directeur de la publication : Jean MANGION, Président - Directeur de la rédaction : Éric BLOT, Directeur. Rédaction : PNRA. Conception / Impression : Imprimerie DE RUDDER, Avignon. Tirage : 7000 ex sur papier certifié PEFC. Crédit photos : PNRA et Imag'in. Couverture, p.3, p.4 : Adobe Stock. Photos aériennes : A-Dron nouvelles visions.

Parc naturel régional des Alpilles

www.parc-alpilles.fr

Une autre vie s'invente ici